



Le registre des personnes vulnérables est ouvert

Pensez à vous inscrire au CCAS

L'état a annoncé que le pays pourrait être confronté à des délestages électriques en cas de trop fortes consommations.

Ces éventuels délestages, s'ils interviennent ne devrait pas être mis en œuvre avant début janvier.

La première mesure pour les éviter est de diminuer la consommation. Les citoyens l'ont bien compris puisque malgré la vague de froid qui touche actuellement le pays, la consommation électrique de décembre 2022 est en baisse de 9 % par rapport à celle de 2021.

Si toutefois ces délestages devaient se produire, la commune doit s'y préparer.

QU'EST-CE QU'UN DELESTAGE ELECTRIQUE ?

Il s'agit d'une mesure exceptionnelle visant à une coupure partielle et programmée de l'électricité sur certains secteurs, **d'une durée moyenne de 2 heures.**

Ces coupures surviendraient entre 8h et 13h, et de 18h à 20h. Un site coupé le matin ne pourra pas l'être le soir et jamais plus d'une fois par jour. Il reste néanmoins possible que les coupures se réitèrent plusieurs jours dans un même secteur.

ECOWATT VOUS PERMET DE SAVOIR SI VOTRE VILLE SERA CONCERNEE

L'application « **Ecowatt** » permet de connaître 3 jours à l'avance si des délestages sont envisagés et incite la population à réduire sa consommation. Ce qui pourrait avoir une incidence sur l'annulation du ou des délestages.

La veille du délestage, aux alentours de 17h, les Français seront invités à consulter les outils mis en place par les gestionnaires du réseau de distribution d'électricité de leur territoire, disponibles à partir du site de RTE "Ecowatt".

Ces outils permettront aux clients de saisir une adresse et de savoir s'ils sont concernés ou non par une éventuelle coupure temporaire le lendemain, et à quelle heure.

Chaque jour, le réseau RTE diagnostique la situation via un signal :

Vert : pas d'alerte

Orange : système tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont les bienvenus

Rouge : système très tendu. Les gestes d'économie d'électricité sont indispensables pour éviter ou réduire les coupures d'électricité.

En cas de signal orange ou rouge, l'objectif est d'adopter des gestes simples pour réduire notre consommation entre 8h et 13h et entre 18h et 20h.

Télécharger l'application et recevoir en direct les alertes, être informé des coupures à venir sur le site : <https://www.monecowatt.fr/>



Application mobile : possibilité de s'inscrire à l'alerte vigilance coupure, ou encore télécharger l'application mobile **écowatt** : <https://www.monecowatt.fr/application-mobile-ecowatt>

EN CAS DE DELESTAGE :

- Anticiper la non-disponibilité de certains services du quotidien (distributeur d'argent, porte de garage, accès aux immeubles).
- Ne pas monter dans un ascenseur à l'approche des coupures.
- Préparer des boissons et de la nourriture : Dans le cas d'impossibilité de cuisiner pendant la coupure d'électricité, préparer suffisamment de boissons et d'aliments n'ayant pas besoin d'être réchauffés.
- Limiter l'ouverture du frigo durant la coupure.
- Fermer bien le congélateur et ne pas l'ouvrir durant la coupure d'électricité. Les denrées alimentaires devraient donc bien résister à une panne d'électricité de deux heures. Par mesure de précaution, placer un sac de glaçons dans le congélateur : si la glace a fondu, il est possible que vos aliments soient avariés.
- Fermer les volets, rideaux et portes des différentes pièces de la maison afin que celles-ci se refroidissent moins rapidement. Toutefois aérer suffisamment les pièces occupées pendant la coupure.
- Préparer quelques objets tels qu'une lampe de poche à batteries chargées, une radio sur batteries (afin de pouvoir vous informer), éventuellement des médicaments, des vêtements chauds. Cela vous évitera de devoir tout rassembler au dernier moment, ou dans l'obscurité.
- Privilégier les lampes torches avec piles, etc... aux bougies ou braseros susceptibles de provoquer incendie ou intoxication.
- Ne pas recourir à des solutions d'alimentation électrique non sécurisée.
- Ne pas manipuler le disjoncteur ni le compteur pendant la période de coupure.
- Débrancher les appareils électriques.
- Vérifier que, sans électricité, les portes, portails et barrières à commande électrique peuvent être ouverts et que le réveil matin sonnera.
- Contacter votre opérateur en matière de chauffage et d'électricité en cas de nécessité après la coupure pour toute opération de relance.
- Charger les batteries du smartphone, ordinateur portable, quelques heures avant la coupure d'électricité. Tenir compte des perturbations éventuelles que les réseaux de télécommunications fixes et mobiles pourraient subir durant la coupure d'électricité. Limiter au maximum l'usage du téléphone.
- Appeler en priorité le 112 (appel gratuit) pour toute urgence, dans le cas d'impossibilité d'accès au portable, au réseau téléphonique.
- Venir en aide aux personnes fragiles ou isolées.
- Prévenir les membres de la famille, les connaissances et les voisins du manque d'électricité à tel moment et de l'impossibilité de vous joindre. (En effet les coupures pourront avoir lieu par quartier ou par rue).

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les délestages ne toucheront pas certains services (hôpitaux, HEPAD, caserne de pompiers, gendarmerie et points d'importance vitale).

Ils n'impacteront pas l'ensemble d'une commune. Ce qui veut dire par exemple pour Carry-le-Rouet, que certains quartiers seront sans électricité alors que d'autres continueront à en bénéficier.

Les personnes soignées ou hospitalisées à domicile :

Les agences régionales de santé identifient les patients à haut risque vital (respirateur à domicile, dialyse à domicile, etc) soignés à domicile et partagent la liste établie avec les gestionnaires de réseaux d'électricité afin que ces derniers prennent contact avec chacune des personnes concernées et qu'elles disposent d'une solution pour anticiper les coupures.



